

ANNEE 1964 - N° 168 / PC/MPAET

LE PRESIDENT DU CONSEIL

- VU l'ordonnance N°8/GPRD/SGG du II Janvier 1964 portant Constitution de la République du Dahomey ;
 - VU le décret N°33/PR du 25 Janvier 1964 relatif à la formation du Gouvernement ;
 - VU le décret N°64/PC du 5 Mars 1964 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - VU la lettre N°I/47I du 7 Juillet 1964 du Préfet du Département du Sud-Est ;
- Sur la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

SECRET

ARTICLE I. - Sont approuvés le Compte Administratif du Préfet du Département du Sud-Est et le Compte de Gestion du Receveur Départemental Exercice 1963 arrêtés aux sommes ci-après ;

TITRE I - Sous-Préfecture du Département

RECETTES ORDINAIRES ; CENT SEIZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX (116.878.252) Francs.

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT TREIZE (19.800.793) Francs.

Soit au Total 136.679.045 Francs

DEPENSES ORDINAIRES : CENT SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE TROIS MILLE CENT SOIXANTE ET ONZE (106.543.171) Francs.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT TREIZE (19.800.793) Francs.

Soit au Total 126.343.964 Francs

Excédent des recettes sur les dépenses : 10.335.081 Francs.

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE HUIT MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT HUIT (68.259.888) Francs.

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUARANTE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE NEUF (3.047.469) Francs.

Soit au Total 71.397.357

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE SEPT MILLIONS DEUX CENT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE (57.200.473) Francs.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUARANTE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE NEUF (3.047.473) Francs.

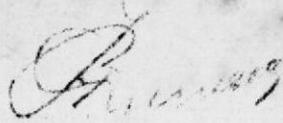
Soit au Total 60.247.942 Francs.

Excédent des recettes sur les dépenses : 11.059.415 Francs...

ARTICLE 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey. -

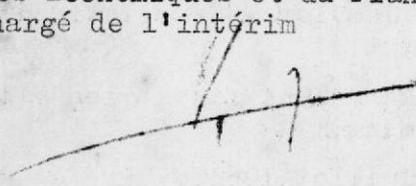
Fait à COTONOU, le 11 Septembre 1964

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,



pour le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan absent,
Le chargé de l'interim

J. AHOIADEGBE-TOMETIN



M. LASSISSI

Ampliations :

PR	4
PC	15
MFAEP	10
DAI	5
Dpt Sud-Est	4
Trésor	2
DGF-DB-CF-DC	8
SGG	4
Ministères	8
JORD	1

.../.

.../.